

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 007-200039808-20231114-2023_11_006-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 Novembre 2023

Convocation du 7 novembre 2023

N° 2023_11_006

Objet : Finances - Création d'un service « Cuisine centrale » assujetti à la TVA

Le 14 novembre 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VOGÛE, salle des Fêtes sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Agnès SOPRANI en remplacement de Jean-Claude DELON

Absents excusés : Nicole ARRIGHI, Claude AGERON, Jean-Claude DELON, Françoise HOFFMAN Louise LACOSTE, Jacques MARRON, Simone MESSAOUDI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER René UGHETTO

Pouvoirs Claude AGERON, à Luc PICHON, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Maryse RABIER à Claude BENAHMED, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 36

Vote contre : pour : 36 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances rappelle que le Code Général des Impôts prévoit l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée des opérations réalisées au titre du développement économique à caractère industriel et commercial.

Il convient d'assujettir à la TVA le budget principal en ce qui concerne le service « Cuisine centrale ».

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Autorise l'assujettissement à la TVA du service « Cuisine centrale » du budget principal 52300 à compter du 1^{er} octobre 2023, régime normal trimestriel.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY